

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 121

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,  
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,  
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et  
M. Thierry

---

**ARTICLE 8**

- I. – À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer à la date :  
« 1<sup>er</sup> janvier 2025 »,  
la date :  
« 1<sup>er</sup> janvier 2028 ».

- II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 5 et à l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à retarder la date de l'entrée en vigueur de la holding regroupant les sociétés de l'audiovisuel public au 1er janvier 2028.